



## **Résidence de création**

### **Maison de la Poésie de Rennes**

Les résidences de création à la Maison de la Poésie de Rennes sont ouvertes à tout.e auteurice de poésie contemporaine ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur<sup>1</sup> par une maison distribuée en France. Ces résidences dépendent du soutien financier de la Région Bretagne, de la DRAC Bretagne et du Centre National du Livre.

Deux résidences sont proposées chaque année, une au printemps (avril-mai) et l'autre à l'automne (octobre-novembre). Elles s'étendent chacune sur une période de huit semaines consécutives. Elles offrent la possibilité d'avancer un travail littéraire de poésie ou prose poétique.

Chaque résidence est organisée selon un calendrier similaire : 70% du temps total pour le travail d'écriture, et 30% pour des projets avec les publics (soit 12 rencontres au total maximum).

Les rencontres avec les publics sont construites en concertation avec l'auteurice. Elles prennent la forme d'ateliers d'écriture suivis, de rencontres, ou de toute autre forme originale imaginée par l'auteurice. Les ateliers font partie des actions de médiation obligatoires. L'équipe salariée se tient à disposition pour aider à la mise en œuvre de ces idées.

---

<sup>1</sup> A ne pas confondre avec une publication à compte d'auteur. Pour plus de renseignements, nous vous renvoyons vers cet article de l'agence Ciclic : <https://livre.ciclic.fr/outils-ressources/information-documentation/etudes-guides-fiches-pratiques/auteur/contrat-compte-d-auteur>

En fin de résidence, une carte blanche est laissée à l'auteurice pour inviter l'artiste-auteurice de son choix lors d'une rencontre tout public.

Une convention de résidence récapitulant les interventions et les modalités est signée en amont par les deux partis.

---

### **Rémunération et prises en charge**

L'auteurice reçoit la somme de 4400 € bruts en rémunération artistique sans contrepartie, comme bourse pour l'ensemble de sa participation au programme de résidence. La première moitié de cette somme est versée à l'arrivée, la seconde à la sortie.

Aucune facture n'est nécessaire pour recevoir la bourse, la signature de la convention suffit. Un reçu seul sera demandé à l'artiste-auteurice comme pièce justificative des versements.

Sont pris en charge par la Maison de la Poésie de Rennes : 1 aller-retour en train ou en voiture du domicile au lieu de résidence (dans la limite de 200 €), les repas les soirs d'événements, et 100 € de livres utiles à ses recherches, qui peuvent être emportés à la fin de la résidence.

---

### **Le lieu**

Les résidences se déroulent à la villa Beauséjour, située au 47 rue Armand Rébillon, à Rennes, qui héberge l'association Maison de la Poésie de Rennes. Le ou la résident.e dispose d'un appartement de 40m<sup>2</sup>, au premier étage de la villa, avec une kitchenette, une salle de bain, une chambre et un salon. Une connexion internet câblée et Wi-Fi est mise à disposition, ainsi qu'un lave-linge au rez-de-

chaussée. La bibliothèque de la villa, qui dispose d'environ 4000 références, lui est également ouverte jour et nuit.

La villa est entourée d'un large jardin d'environ 400 m<sup>2</sup> et bordée par le canal Saint-Martin. Elle est située à 15 minutes du centre-ville à pied, et 5 minutes en vélo ou en métro.

---

### **Critères de sélection & envoi des dossiers**

Une vingtaine de dossiers nous parviennent chaque saison, pour deux sélectionné.es. Nous vous invitons donc à préparer votre dossier avec attention.

Nos critères de sélection se portent sur la qualité et l'originalité du projet d'écriture, ainsi que sur les autres opportunités de bourses ou de résidences dans la même période (une année plus tôt et une année plus tard). Pour se conformer à l'exigence des tutelles en matière de mobilité<sup>2</sup>, nous ne pouvons accepter les dossiers d'auteurices résidant à Rennes.

Pour les deux résidences de la saison 2025-2026, les dossiers de candidature sont à adresser au plus tard pour le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Par email, à [contact@maiporennes.fr](mailto:contact@maiporennes.fr). Pour faciliter la consultation des dossiers, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer un seul fichier ZIP qui contient toutes les pièces demandées, ou de rassembler toutes les pièces dans un même fichier PDF.

Par courrier postal, à *Maison de la Poésie de Rennes, 47 rue Armand Rébillon, 35000 Rennes*

---

<sup>2</sup> « Un dépaysement est nécessaire pour l'auteur·rice en résidence qu'il soit géographique, social ou culturel. »

Les candidatures reçues sont examinées par la commission Programmation de la Maison de la Poésie de Rennes, puis validées par le Conseil d'Administration. La réponse, positive ou négative, est ensuite adressée par email. Fin septembre, contact est pris enfin avec le ou la résident.e choisi.e afin d'envisager plus précisément les modalités liées à sa venue.

Le questionnaire qui suit devra être renseigné le plus précisément possible. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.



2. Avec quel public adulte aimeriez-vous travailler lors de votre résidence ?  
Avez-vous déjà eu des expériences avec ces publics par le passé ?

3. Quel.le artiste souhaitez-vous inviter lors de votre carte blanche ? Quel type  
de format (lecture, rencontre, autre) imaginez-vous pour cette soirée ?

Accepterez-vous, lors des rencontres liées à la résidence, que soient pris  
enregistrements audio, vidéo ou photos ?

*Oui*  *Non*

Bénéficiez-vous d'une autre bourse d'écriture ou d'une autre résidence dans  
l'année à venir, ou avez-vous bénéficié d'une bourse ou résidence dans l'année  
passée ?

*Oui*  *Non*

Si oui, quelles sont ou ont été les conditions d'accueil, le lieu d'accueil et la  
période ?

## **Pièces obligatoires à joindre**

*Pour faciliter la lecture, merci de rédiger vos documents en police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5.*

- Une note de présentation du projet d'écriture (2 pages maximum)
- Une bibliographie (1 page maximum)
- Un exemplaire papier et PDF de votre dernière publication.

*Les exemplaires papier peuvent être retournés après les délibérations en joignant une enveloppe adressée et timbrée.*